

LES BIENFAITS DU RECYCLAGE



Les employés de la succursale de Detroit de Kumon sont de fervents défenseurs des règles strictes de recyclage de l'État du Michigan, qui impose une consigne de 10 ¢ sur tous les contenants de verre, de plastique et d'aluminium. Le taux de retour et de recyclage des contenants est d'ailleurs plus élevé au Michigan que dans le reste des États-Unis : plus de 90 % des canettes et des bouteilles y sont recyclées.

« Nous sommes tous obligés de recycler à la maison, explique le directeur de la succursale, Ryan Gleason. C'est encore plus important de le faire au travail. Il nous faut donner l'exemple aux instructeurs, aux élèves et à l'ensemble de Kumon Amérique du Nord. » M. Gleason explique que la succursale accumule une quantité phénoménale de contenants en raison des nombreuses séances de formation et réunions d'instructeurs qu'elle organise et des visiteurs qu'elle reçoit fréquemment.

Au Michigan, la loi exige qu'un code à barres lisible par une machine et propre à l'État soit apposé sur chaque contenant de métal, de verre et de plastique. Et les consommateurs récupèrent 10 ¢ sur chaque contenant retourné. Les États comme le Michigan qui ont adopté une loi sur le recyclage des contenants sont ceux qui enregistrent les plus hauts taux de recyclage. Malheureusement, on n'en compte que dix dans tout le pays.

Le recyclage est aujourd'hui plus simple grâce aux distributrices à rebours qui récupèrent les contenants vides. La distributrice lit le code à barres et le code de sécurité et accepte des contenants que d'autres technologies de recyclage n'acceptent pas.

Un inconvénient demeure : le transport des contenants de la succursale aux points de dépôt entraîne une charge de travail supplémentaire. « Ça ne nous dérange pas, affirme M. Gleason. C'est pour une bonne cause. L'avenir nous appartient à tous. »

